

Règlement intérieur du Tremplin Jeunes Talents

Article 1 – Informations pratiques :

La sélection des finalistes du Tremplin Jeunes Talents aura lieu le **samedi 22 mars 2025** à l'École de musique et de danse d'Enghien-les-Bains (8, Bd Hippolyte Pinaud 95880 Enghien-les-Bains). L'inscription est gratuite et se fait :

- > Soit en retour du formulaire par courrier à Saxetera, 29 rue Albert Molinier 95410 Groslay
- > Soit par mail à saxeteraproduction@gmail.com
- > Soit par internet sur le site www.saxetera-production.com

La finale publique aura lieu le **7 mai 2025** au Théâtre Silvia Monfort à Saint-Brice-Sous-Forêt.

Article 2 – Un concours, trois catégories :

Le concours se divise en trois catégories :

- La catégorie « jeunes espoirs » pour les moins de 16 ans,
- La catégorie « interprète » pour les personnes de 16 ans et plus chantant des reprises,
- La catégorie « auteur-interprète » pour les personnes présentant une composition.

Article 3 – Sélection des participant·e·s au concours :

La date limite d'inscription au concours est le **vendredi 21 février 2025**.

La sélection des participant·e·s se fera sur vidéo. Les vidéos doivent répondre à des consignes distinctes suivant si la personne candidate à la catégorie « jeunes espoirs », « interprète » ou « auteur-interprète » du concours :

- Pour participer à la catégorie « jeunes espoirs » du concours, le·a participant·e de moins de 16 ans doit envoyer une vidéo interprétant un titre de son choix (**reprise**). La vidéo doit être filmée d'un seul tenant, de plain-pied. La limite d'âge est fixée à 16 ans le jour de l'inscription.
- Pour participer à la catégorie « interprète » du concours, le·a participant·e doit envoyer une vidéo interprétant un titre de son choix (**reprise**). La vidéo doit être filmée d'un seul tenant, de plain-pied. La limite d'âge est fixée à 20 ans le jour de l'inscription.
- Pour participer à la catégorie « auteur-interprète » du concours, le·a participant·e doit envoyer une vidéo interprétant deux titres, dont **une reprise de son choix et une création**. La vidéo doit être filmée d'un seul tenant, de plain-pied. La limite d'âge est fixée à 30 ans le jour de l'inscription.

Les vidéos doivent être envoyées avec le formulaire sur le site www.saxetera-production.com ou par WeTransfer à l'adresse mail saxeteraproduction@gmail.com.

La sélection des participant·e·s à la suite du concours sera annoncée aux candidat·e·s le **samedi 1 mars 2025**.

Article 4 – Déroulement de l'épreuve

Lors de l'épreuve de sélection, qui se déroulera le **samedi 22 mars 2024**, les candidat·e·s retenu·e·s devront chanter :

- Catégorie jeunes espoirs : une reprise de leur choix, qui peut être différente de celle présentée pour la sélection.
- Catégorie interprète : deux reprises de leur choix, qui peuvent être différentes de celle présentée pour la sélection, une en anglais et une en français.
- Catégorie auteur-interprète : une reprise de leur choix et un titre original de leur choix

Les candidat·e·s des trois catégories peuvent se faire accompagner par les musicien·ne·s de leur choix (maximum 4 personnes) ou des bandes sonores. Nous mettons également à leur disposition un pianiste accompagnateur. Si les candidat·e·s souhaitent être accompagné·e·s par le pianiste, il est possible de répéter gratuitement pendant une séance de 30 minutes avec lui le samedi 22 mars au matin.

Le jury sera composé de personnalités du monde musical.

Les candidats sélectionnés pour accéder à la finale du Tremplin répèteront le samedi 7 mai au matin avec un groupe de musiciens professionnels, et se produiront l'après-midi. Le concours sera public, et le choix des lauréats se fera à 50% sur choix du jury et à 50% suite aux votes du public.

Article 5 – Prix à gagner :

Pour la catégorie « jeunes espoirs », le prix à gagner est un accompagnement artistique pour la réalisation d'un concert accompagné·e par un orchestre, qui sera programmé la saison prochaine.

Pour les catégories « auteur-interprète » et « interprète », les prix sont communs. Un accompagnement artistique d'un an est à remporter, débouchant sur :

- Trois concerts sur la saison 2025-2026 dans plusieurs villes de l'agglomération de Plaine Vallée, accompagnés par des musicien·ne·s fournis par l'organisation. Le ou la lauréat·e de la catégorie « interprète » fera la première partie du ou de la lauréat·e de la catégorie « auteur-interprète ». Ces concerts seront rémunérés.
- La réalisation d'un EPK (Electronic Press Kit)